

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré $\ensuremath{\mathsf{S2}}$

Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41 www.fr.ch/S2

Informations pour la rentrée 2023 (semestres 1 et 2)

L'ordonnance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les personnes débutant leur formation en école de commerce à plein temps dès la rentrée 2023 seront donc soumises à cette nouvelle base légale.

L'ordonnance fédérale relative à la maturité professionnelle (MP) reste inchangée.

Le règlement cantonal du 21 juin 2016 sur l'école de commerce à plein temps sera modifié prochainement.

Dans l'intervalle, les informations principales sont communiquées aux personnes en formation via le présent document.

Branches d'enseignement

Les branches d'enseignement sont détaillées dans la grille horaire disponible en annexe.

Evaluation des branches du CFC

Les personnes en formation sont tenues de documenter dans un portfolio personnel leurs progrès dans les branches de la pratique professionnelle (DCO¹ B, DCO C, DCO D et DCO E). L'école édicte des directives à ce sujet.

A la fin de chaque année scolaire, le niveau de formation à la pratique professionnelle est évalué dans le cadre d'un test de compétences, qui est formatif en première année et sommatif en année 2 et 3. Ce test de compétences a les caractéristiques principales suivantes :

- > Il évalue les DCO B, C, D et E en s'appuyant sur les objectifs évaluateurs conformément au *plan d'études pour l'enseignement à l'école professionnelle Employée / Employé de commerce CFC*.
- > Il permet d'évaluer aussi bien le travail individuel que le travail d'équipe.
- > Chaque DCO est évalué par une note de 5.0 (bien réussi), 4.0 (réussi) ou 3.0 (pas réussi).
- > Il est considéré comme réussi si la somme des notes des quatre DCO est au moins égale à 16 et si au maximum une évaluation de DCO n'est pas réussie.

Si le test de compétences n'est pas réussi, la personne en formation peut être convoquée pour un travail de rattrapage (seuls les DCO non réussis doivent être répétés). Ce dernier peut également avoir lieu pendant les vacances d'été.

J	« Domaine	de Compe	étences C	p érationnelles	>>

_

Conditions de promotion

La personne en formation doit remplir les conditions de promotion des parties CFC et MP.

Les conditions de promotion étant formatives pour le CFC durant la première année, la promotion en fin de premier et deuxième semestre est obtenue si :

- > La moyenne de toutes les branches des domaines fondamental, spécifique et complémentaire de la MP est de 4 au minimum.
- > La personne en formation n'a pas, dans l'ensemble des notes comptant pour la MP, plus de deux notes inférieures à 4.
- > La somme des écarts à 4 des notes insuffisantes pour la MP ne dépasse pas 2 points.

Promotion conditionnelle

La direction d'école peut accorder une promotion conditionnelle. La personne en formation ne peut en bénéficier qu'une seule fois durant ses études. En cas de nouvelle non-promotion, elle doit répéter les deux derniers semestres.

Redoublement

Une personne en formation ne peut redoubler deux semestres qu'une seule fois durant les quatre premiers semestres d'étude.

Le redoublement est refusé dans les cas où la personne en formation obtient une moyenne des notes comptant pour la MP inférieure à 3,50.

La direction d'école statue sur les cas de force majeure causés, notamment, par la maladie ou un accident.

Procédure de qualification CFC et MP

CFC : les notes obtenues lors des tests de compétences ne seront pas reprises dans la procédure de qualification CFC.

MP: toutes les notes semestrielles (semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6) des branches MP seront reprises dans la procédure de qualification MP.

24 mai 2023



Dotation horaire modèle 3+1 CFC/MP (dès 2023/24)

(structuration par année des heures d'enseignement)

		1 ^{ère} année	2º année	3° année	4° année	Total heures cumulées	Exigences MP (PEC MP 18.12.12)	Exigences plan d'études national FIEc
	Domaine fondamental	10	9	11		1200	960	960
	Première langue nationale	3	3	3		360	240	240
	Deuxième langue nationale	2	2	3		280	240	240
lle	Anglais	2	2	3		280	240	240
)uu	Mathématiques	3	2	2		280	240	240
fesi	Domaine spécifique	5,5	5,5	5,5		660	600	600
pro	Finances et comptabilité	2	2,5	3		300	300	300
ırité	Economie et droit	3,5	3	2,5		360	300	300
Partie maturité profesionnelle	Domaine complémentaire	4	4	2		400	240	240
tie 1	Histoire et institutions politiques	2	2	2		240	120	120
Pai	Technique et environnement	2	2	0		160	120	120
	Travail interdisciplinaire							
	TIB (travail interdisciplinaire dans les branches)			X		(144)	(144)	(144)
	TIP (travail interdisciplinaire centré sur un projet)				X	40	40	40
	CFC (connaissances professionnelles et sport)	12	14,5	12,5		1560		1280
	DCO E	4	2,5	2		340		240
	Informatique, Bureautique	3	2	2		280		
	Communication visuelle	1	0,5	0		60		
	DCO B - Unités d'exercice pratiques	1,5	2	1,5		200		160*
	Première langue nationale : communication	0,5	0	0		20		
	Deuxième langue nationale : communication	0	0,5	0		20		
	Economie et Droit	1	1,5	0,5		120		
	Ethique et philosophie	0	0	1		40		
FC	DCO C - Unités d'exercice pratiques	2	1,5	1,5		200		160*
Partie CFC	Economie et droit	1	0,5	0,5		80		
Par	Finances et comptabilité	1	1	1		120		
	DCO D - Unités d'exercice pratiques	2,5	2,5	0		200		160*
	Première langue nationale	1	1	0		80		
	Deuxième langue nationale	1	1	0		80		
	Anglais	0,5	0,5	0		40		
	Mandats pratiques scolaires (DCO B à D)	0	4	5,5		380		320**
	Immogestion	0	4	0		160		
	Projet d'entreprise	0	0	5,5		220		
	Sport	2	2	2		240		240
	Stage d'un an en entreprise	0	0	0	12 m.	12 m.		12 m.
	Totaux	31,5	33	31	12 m.			

^{*}Il faut au total 480 périodes pour les unités d'exercice pratique (ici réparties à parts égales entre les DCO B à D)

^{**}Il faut au total 320 périodes pour les mandats pratiques scolaires.